



PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT

Unité Forêts, Chasse, Nature et
Cadre de Vie

ARRETE N° DDT-SECV/2010/0009

portant approbation du plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre V, titre V relatif aux déchets;

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement;

VU la circulaire interministérielle du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics (BTP);

VU les travaux du groupe de travail ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques Commission départementale s en date du 28 février 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : le plan départemental de gestion des déchets de chantier, du bâtiment et des travaux publics annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 : le suivi de la mise en oeuvre de ce plan sera assuré par un comité placé sous la présidence du préfet ou de son représentant.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Auxerre, le - 9 JUIL. 2010

Le Préfet,



Pascal LELARGE